

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

8 JUILLET 2002

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 63 DU 20 JUILLET 1982
MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU STATUT PECUNIAIRE
APPLICABLES AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ASSIMILE DE
L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE ET DE
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE OU A HORAIRE REDUIT(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'EDUCATION
PAR M. **SENECA**(2)

(1) Voir Doc. n° 286 (2001-2002) n° 1.
Voir Doc. n° 308 (2001-2002) nos 1 et 2.
(2) Voir Doc. n° 308 (2001-2002) n° 3.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Education a examiné au cours de sa réunion du 8 juillet 2002 le projet de décret portant modifications urgentes en matière d'enseignement et la proposition de décret modifiant l'arrêté royal n° 63 du 20 juillet 1982 modifiant les dispositions du statut pécuniaire applicables au personnel enseignant et assimilé de l'enseignement de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale ou à horaire réduit de M. Elsen et Mme Corbisier-Hagon.

Cette proposition de décret a été jointe à l'examen du projet de décret portant modifications urgentes en matière d'enseignement [Doc. n° 308 (2001-2002) n° 1].

Le texte des débats figure au document n° 308 (2001-2002) n° 3.